

# Note de présentation brève et synthétique – compte administratif 2024 budget annexe Assainissement de la Commune de Salies-de-Béarn

1

## Le contexte d'exécution du budget 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

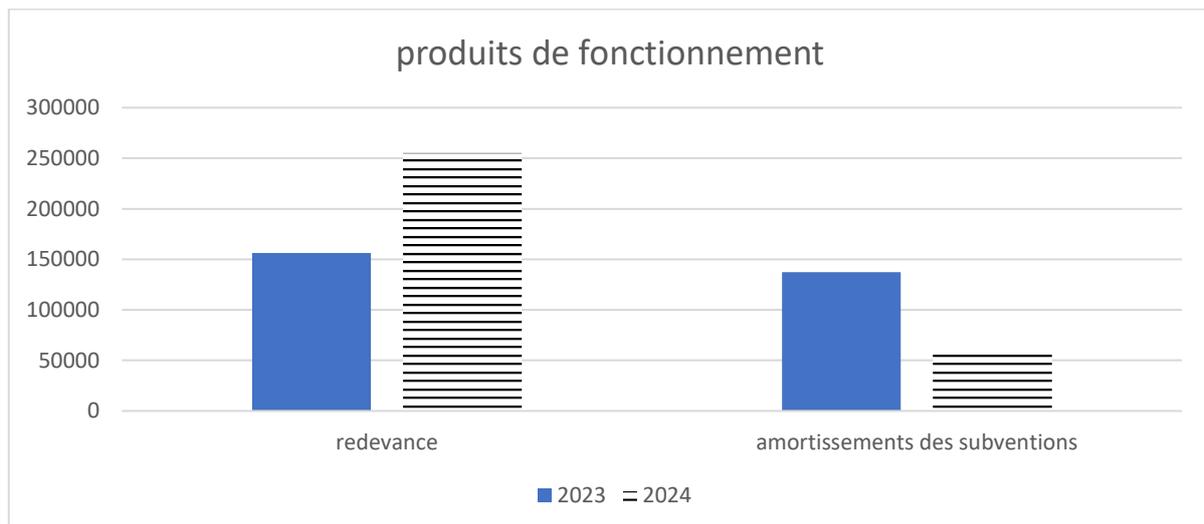
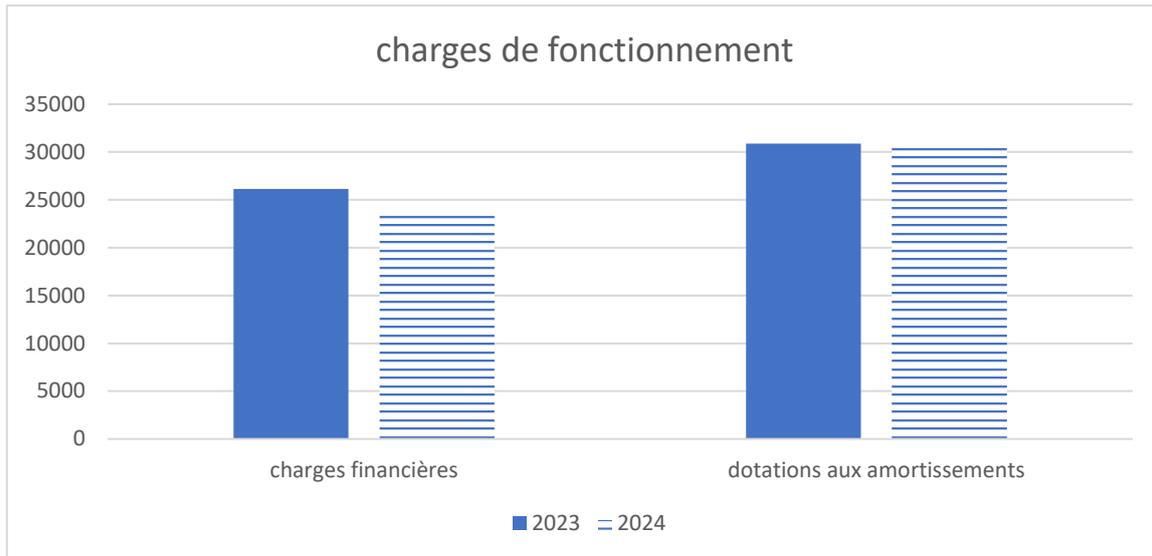
Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2024.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de notre collectivité.

## La structure du compte administratif 2024

### La section de fonctionnement

La section de fonctionnement, qui permet à notre collectivité d'assurer le quotidien, regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux, de la STEP.



*Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre du contrat d'affermage avec la SAUR.*

*Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 315 569.97 euros.*

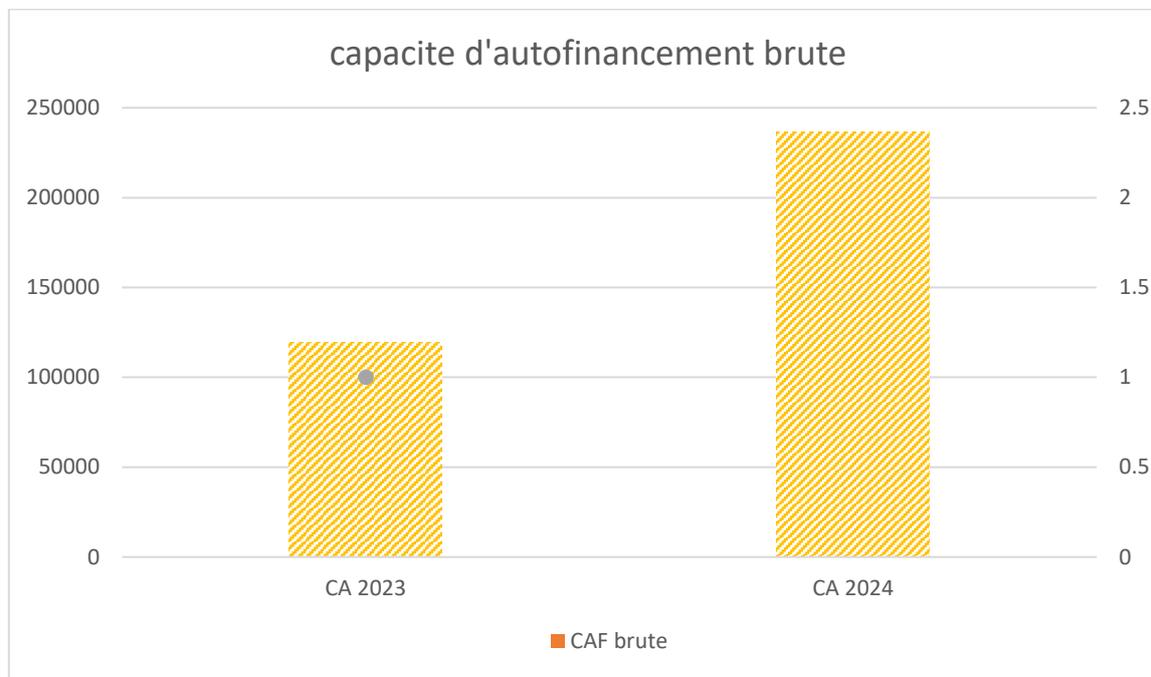
*Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les intérêts des emprunts.*

*Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 54 589.26 euros.*

*Finalement, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.*

## La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute mesure l'épargne que la collectivité arrive à dégager pour financer ses projets d'investissement.



3

## La section d'investissement

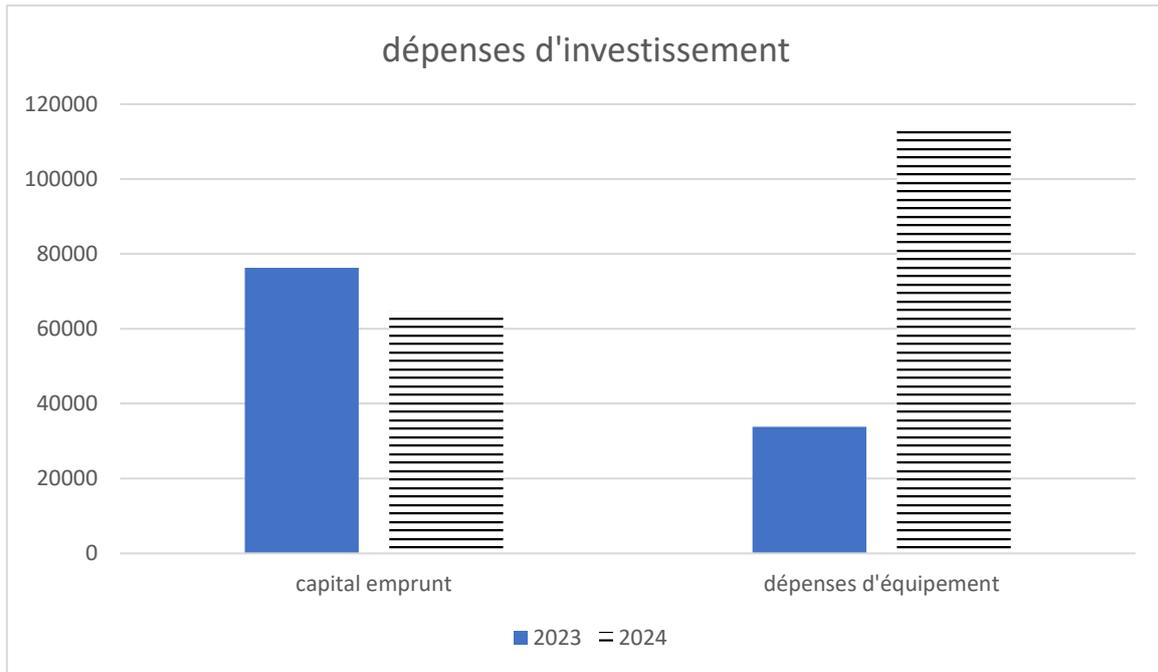
Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère annuel ou pluriannuel.

Le budget d'investissement d'une commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les dépenses de la section d'investissement sont constituées par le remboursement du capital de l'emprunt et au report du déficit d'investissement 2023.

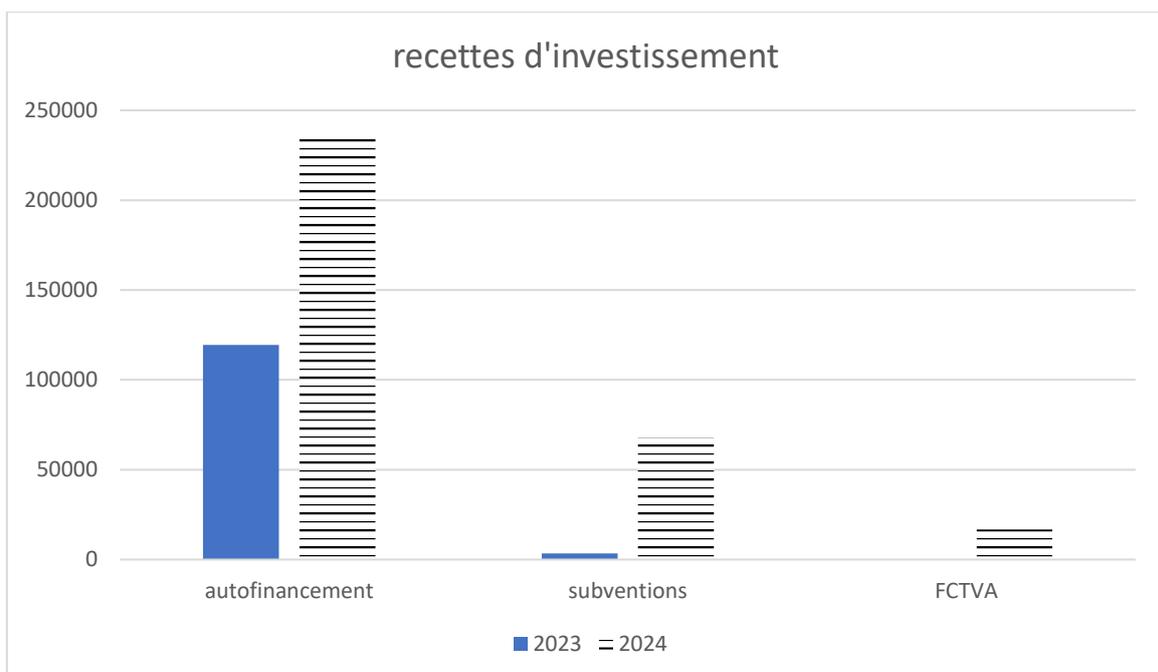
Les dépenses de la section d'investissement 2024 représentent 105 415 euros : extension de réseau rue Catherine de Bourbon et assistance à Maîtrise d'ouvrage du Schéma directeur d'assainissement (SDA).



Les recettes d'investissement sont présentées dans le graphique ci-après.

Les recettes de la section d'investissement correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé, aux subventions versées pour le SDA et au FCTVA.

Les recettes de la section d'investissement 2024 représentent 351 821.46 euros.



## L'endettement

État de l'endettement annuel 2024-2028 (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2024	847 916.70	64 583.33	24 829.01	89 412.34	783 333.37
2025	783 333.37	64 583.33	22 952.56	87 535.89	718 750.04
2026	718 750.04	64 583.33	21 076.09	85 659.42	654 166.71
2027	654 166.71	64 583.33	19 199.63	83 782.96	589 583.38
2028	589 583.38	64 583.33	17 323.18	81 906.51	525 000.05
<b>Total</b>		<b>399 245.77</b>	<b>132 825.93</b>	<b>532 071.70</b>	

5

## La présentation du compte administratif 2024

L'assainissement collectif de la commune présente :

- un solde d'exécution en fonctionnement de : 260 980.71 euros.
- un solde d'exécution en investissement de : - 154 903.11 euros (dont déficit reporté 2023 : - 268 494.41 euros).
- Soit un excédent de clôture de 106 077.60 euros.

2024	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget assainissement			
dépenses	54 589.26	506 724.57	561 313.83
recettes	315 569.97	351 821.46	667 391.43